

L'AA lettre de la Commission Locale de l'Eau

destinée aux acteurs de l'eau du territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois – n° 15 - Novembre 2013 – ISSN 1967-2772



Lumbres
Lynde
Mentque-Nortbécourt
Merck-Saint-Liévin
Moringhem
Moule
Acquin-Westbécourt
Afringues
Aix-en-Ergny
Arques
Avesnes
Avroult
Bayenghem-lès-Éperlecques
Bayenghem-lès-Seninghem
Bécourt
Blendecques
Bléquin
Boisdinghem
Bourthes
Bouvellinghem
Campagne-lès-Boulonnais
Clairmarais
Cléty
Coulomby
Ebbillinghem
Elnes
Éperlecques
Ergny
Esquerdas
Fauquembergues
Hallines
Helfaut
Herly
Heuringhem
Houlle
Ledinghem
Leulinghem
Longuenesse

Lumbres
Lynde
Mentque-Nortbécourt
Merck-Saint-Liévin
Moringhem
Moule
Nielles-lès-Bléquin
Nieurllet
Noordpeene
Nort-Leulinghem
Ouve-Wirquin
Pihem
Quelmes
Remilly-Wirquin
Renescur
Renty
Rumilly
Saint-Martin-au-Laërt
Saint-Martin-d'Hardinghem
Saint-Momelin
Saint-Omer
Salperwick
Seninghem
Senlecques
Serques
Setques
Tatinghem
Thiembonne
Tilques
Vaudringhem
Verchocq
Vieil-Moutier
Watten
Wavrans-sur-l'Aa
Wicquinghem
Wisnes
Wisques
Wizernes
Zoteux
Zudausques

édito

L'eau de là-haut disait autrefois une publicité. C'est justement cette eau venant d'en haut, du ciel, des collines et des bassins versants qui préoccupe les élus et techniciens du SAGE Audomarois, comme d'autres à travers la région. Les fortes précipitations de l'automne ont d'ailleurs montré combien il est souvent de plus en plus difficile de maîtriser les eaux pluviales qui s'écoulent quelquefois avec intensité, pour ne pas dire avec violence. D'autant plus que de nouvelles contraintes sont apparues au fil des décennies telles que le développement de l'urbanisation en périphérie des villes avec pour conséquence d'immenses surfaces imperméabilisées, la détérioration de la qualité des milieux récepteurs... Les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration... ont apporté certes de nettes améliorations mais en cas de gros orages, des inondations peuvent encore se produire, de même que des déversements d'effluents dans les milieux naturels. La gestion intégrée des eaux pluviales et l'impact du dé-raccordement sur le milieu naturel sont des problématiques auxquelles les territoires sont confrontés régulièrement. D'autant plus que l'obligation d'infiltrer une partie de ces eaux vient quelque peu bouleverser ce qui se faisait depuis des lustres : rejeter toutes les eaux dans des réseaux d'assainissement, souvent unitaires. Aujourd'hui existent des techniques alternatives telles que les noues, les tranchées drainantes, les structures alvéolaires ultralégères, les chaussées réservoirs, les puits d'infiltration... autant d'équipements novateurs que le SAGE Audomarois se devait de découvrir lors d'une visite à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et à l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales).

Christian Denis

Président de la CLE



Sommaire

p. 2-3 ● Des eaux pluviales maîtrisées pour des inondations évitées

p. 4 ● La boîte à outils d'ADOPTA

● Éligibilité et aides de l'Agence de l'Eau

Une journée d'échanges sur la gestion intégrée des eaux pluviales par les techniques alternatives a été organisée à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai le mardi 15 octobre en partenariat avec l'ADOP TA. Des élus et techniciens du SAGE de l'Audomarois, accompagnés par ceux du SAGE du Boulonnais, y ont été accueillis par Vincent Valin, directeur Ressource et lutte contre la pollution. Sur le territoire du SAGE Audomarois, les responsables sont particulièrement sensibilisés sur l'infiltration des eaux avec un impact possible sur les stations de captage et sur le marais de Saint-Omer, mais aussi sur les solutions innovantes à mettre en œuvre dans les zones urbanisées totalisant des milliers de mètres-carrés de toitures, de parkings...

La matinée a permis aux représentants de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Philippe Bonneau et Jean-Pierre Lefebvre notamment, d'évoquer les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural. Dans le bassin, l'AEAP dispose d'un recul de plus de vingt ans sur le sujet, si bien que la gestion intégrée des eaux pluviales constitue un axe fort du X^e programme d'intervention, sachant que les rejets urbains en temps de pluie sont souvent responsables du déclassement des cours d'eau et plages. D'ici 2020/2025, 20 000 hectares seront encore susceptibles d'être urbanisés. Si on continue encore à urbaniser en « imperméable » les pluies d'orages et événements exceptionnels seront encore plus difficiles à maîtriser selon Philippe Bonneau pour qui la solution curative (bassins de stockage puis renvoi vers une station d'épuration) n'est pas toujours évidente à mettre en œuvre en milieu urbain.

Infiltration, la bonne pratique

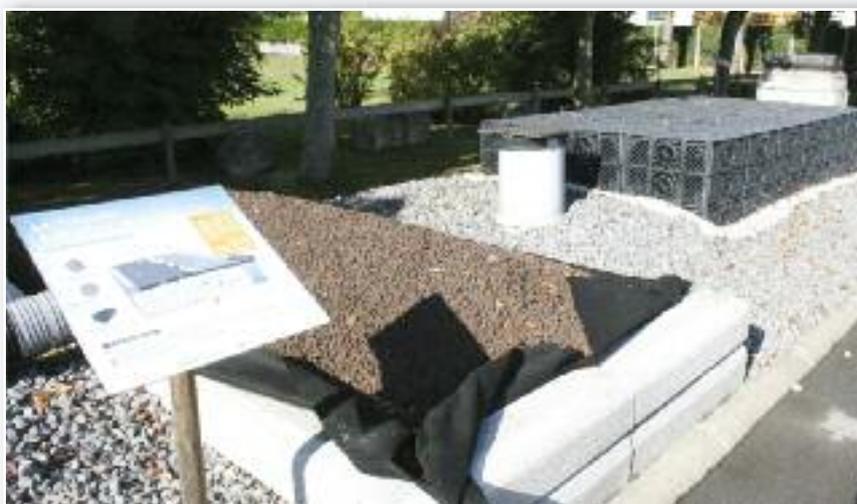
La réponse préventive la mieux adaptée est celle désormais préconisée par les orientations du SDAGE, la gestion intégrée des eaux de pluie, c'est-à-dire favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et, pour la conception des aménagements nouveaux, intégrer la gestion des eaux pluviales. « Il faut un changement dans les mentalités » souligne-t-on à l'Agence de l'Eau. Ainsi dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration, l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et favorisant le stockage et/ou l'infiltration est obligatoirement étudiée, la solution proposée doit être argumentée face à cette option de techniques alternatives, sous peine de rejet du dossier. « On infiltre la goutte d'eau là



Une partie de la délégation découvre les différentes solutions d'infiltration des eaux pluviales.

où elle tombe si la nappe et le sol le permettent, ou alors elle est stockée et renvoyée à faible débit une fois la pluie passée, de préférence vers le milieu naturel. L'axiome de départ est d'infiltrer le maximum au regard des contraintes du sol, et ensuite de gérer l'excédent » précise Philippe Bonneau en rappelant au passage qu'une goutte d'eau n'a pas de frontière, notamment entre le rural et l'urbain.

Ce qui a ensuite permis à son collègue Jean-Pierre Lefebvre de rappeler le cheminement de l'eau de pluie dans les bassins versants (vidéo à l'appui), depuis la goutte qui tombe sur une parcelle, aux ruissellements importants jusqu'aux points les plus bas, avec des impacts de plus en plus courants sur les zones urbanisées, des coulées de boue notamment. Pour y remédier, le X^e programme met en avant non pas les



Les éléments permettant de réaliser une chaussée à structure réservoir.

pour des inondations évitées

traditionnels bassins de rétention mais en premier lieu des actions agro-nomiques comme l'infiltration à la parcelle, puis une approche hydraulique douce (barrages, fascines, digues en bord de site...), des aménagements de régulation tels que des digues de plein champ ou des fascines à redent, et enfin si ce n'est pas suffisant des aménagements de stockage (zone de rétention, mares...). Pour Jean-Pierre Lefebvre, l'essentiel est de travailler sur le fil d'eau depuis la parcelle jusqu'à la rivière, le ruissellement des eaux agricoles s'annonçant comme l'un des problèmes majeurs de ces trente prochaines années.

Maëlle Ancelle, de l'ADOPTA, a pour sa part présenté la boîte à outils des techniques alternatives (voir en dernière page) tandis que Ludovic Dennin, de la Communauté d'agglomération du Douaisis, a donné un aperçu des quelque 600 réalisations de gestion intégrée intervenues sur le territoire intercommunal, dans des conditions parfois assez difficiles ou peu propices comme les zones de marais, qui ont permis de réduire sensiblement les volumes en entrée de station d'épuration ainsi que les déversements d'eaux polluées non traitées au cours d'eau. Il a aussi fait part de la mise en place de la taxe pluviale sur la CAD pour surfaces (parkings, toitures, terrasses...) de plus de 500 m² à raison de 0,05 euro par m² et par an, avec des abattements, si sont présents des aménagements d'infiltration et de stockage.



Plusieurs équipements permettant de capter et d'infiltrer les eaux de pluie.

Visites de chantier

Après un échange très intéressant sur les sujets abordés et quelques cas particuliers, le groupe s'est rendu sur le terrain, dans le Douaisis. En premier lieu au showroom de l'ADOPTA où sont mises en œuvre, présentées et expliquées aux visiteurs (collectivités, entreprises du BTP, architectes... viennent y puiser leur inspiration), toutes les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. La délégation est alors partie à la découverte d'aménagements sur un parc d'activités à Flers-en-Escrebieux (bassin de tamponnement, noue à fond béton), la rue du Marais-Dauphin dans la même commune (tranchée drainante, chaussée à structure réservoir), parking de l'ERM-Douai

(parking engazonné), le boulevard Bréguet à Douai (structures alvéolaires ultralégères)...

L'après-midi s'est poursuivie avec la visite de plusieurs réalisations et chantiers en cours sur l'agglomération douaisienne, avant de se conclure à Erchin où le maire, Alfred Boulain, a fait part de son expérience en matière de gestion des eaux pluviales dans une petite commune particulièrement exposée. Les aménagements réalisés sur le parking de la salle des fêtes ont particulièrement suscité l'intérêt, tout comme ceux permettant de ralentir les eaux descendant des surfaces agricoles vers le centre du village qui ont nécessité beaucoup de concertation avec les exploitants agricoles.



La structure réservoir avec matériaux synthétiques trouve facilement sa place sous une chaussée. Une fois recouverte, elle est totalement invisible.

La boîte à outils d'ADOPTA

Créée en 1997 sur le secteur du Douaisis, ADOPTA est présidée par Jean-Jacques Hérin. Cette association, qui bénéficie d'un accompagnement financier de l'agence de l'eau Artois-Picardie, a pour mission principale de diffuser et développer ses connaissances sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales par l'organisation de réunions thématiques, de visites de sites, de sessions de formation... Elle intervient aussi lors de colloques et salons, intervient dans les cursus universitaires, organise des manifestations comme le Forum national sur la gestion durable des eaux pluviales, élabore des fiches techniques, des fiches de sensibilisation à destination des professionnels des travaux publics et maîtres d'œuvre, des fiches réglementaires ainsi que des fiches de cas pour présenter des sites du bassin Artois-Picardie où les eaux pluviales sont gérées de façon durable et intégrée.

Tous ces renseignements pratiques sont compilés au sein d'un classeur, la « Boîte à outils des techniques alternatives », qui fait référence dans la région Nord - Pas-de-Calais et bien au-delà avec ses nombreux conseils



pratiques tels que les fiches détaillées des équipements (mise en œuvre, lieux préconisés d'implantation, estimation de prix...).

On y retrouve, la tranchée drainante, la noue, la structure réservoir avec revêtement classique ou avec revêtement poreux, la structure réservoir avec matériaux synthétiques qui s'installe sous une chaussée, la bouche d'injection, la toiture végétalisée, le

parking engazonné, le puits d'infiltration, ... autant de techniques que l'on peut découvrir en grande nature et mises en scène au showroom de l'ADOPTA. Avant de choisir telle ou telle solution, une visite s'impose.

Contact : Maëlle Ancelle, au siège d'ADOPTA, 3 place d'Haubersart, 59500 Douai, tél. 03 27 94 42 10, site internet : www.adopta.fr

Éligibilité et aides de l'Agence de l'Eau

Les travaux relatifs à la gestion intégrée des eaux de temps de pluie par des techniques alternatives au « tout tuyau » sont susceptibles de faire l'objet d'une participation financière s'ils se situent en milieu urbanisé existant et si :

- leur intérêt est démontré par une étude (gestion intégrée des eaux de temps de pluie de zonage pluvial, profil des eaux de baignade ou conchylicoles),
- ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique globale de la collectivité accompagnée de dispositions transcrites dans les documents d'urbanisme pour améliorer les situations existantes,
- ils sont repris dans un programme pluriannuel concerté (PPC) avec

l'agence de l'Eau, sauf dans le cas d'un projet isolé.

Pour la période 2013/2018, les modalités d'aides sont les suivantes :

- subvention de 50 % hors taxes des études préalables pour la gestion intégrée des eaux pluviales,
- avance de 40 % (+ 5 % en zone prioritaire) + subvention de 15 % (+ 15 % supplémentaires en cas de Solidarité urbain/rural) du montant hors taxes des travaux. Le tout avec un plafond de 25 € par m² de surface imperméabilisée dé-raccordée,
- subvention de 50 % hors taxes et dans la limite de 20000 € de participation financière pour les opérations d'information et de sensibilisation.

Renseignements complémentaires sur www.eau-artois-picardie.fr

L'AA lettre

de la Commission Locale de l'Eau



N° 15 - Novembre 2013

Directeur de publication : Christian Denis

Coordination : Laurence Castillon

Réalisation : Les Échos du Pas-de-Calais, Lillers

Impression : Imprimerie Gallet, Arques

Tirage : 1 340 ex.

Contact : Maison du Parc, BP 30055

62507 ARQUES cedex

Tél. 03 21 87 90 90

Fax 03 21 87 90 87

cle.audomarois@parc-opale.fr

